

RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00448

Numéro SIREN : 807 860 242

Nom ou dénomination : A.V.E.

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2018 sous le numéro de dépôt 703

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 362 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.V.E		Néant	
Adresse de l'entreprise		22 Grande rue 18300 FEUX			
Numéro SIRET*		8 0 7 8 6 0 2 4 2 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 13	
				Exercice N clos le 31/12/2016	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
			8 645	4 286	4 359
	Immobilisations corporelles*		028	030	
			665	25	639
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
			044	048	
			9 311	4 312	4 999
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
			1 187		1 187
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
			50		50
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
			15 649		15 649
	Charges constatées d'avance *	092	094		
		300		300	
		096	098		
		17 187		17 187	
		110	112		
		26 498	4 312	22 186	
		Total I (5)			
		Total II			
		Total général (I - II)			
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	122	
	Écarts de réévaluation		124	126	
	Réserve légale		126	128	
	Réserves réglementées*		130	132	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	133	
	Report à nouveau		134	136	
	Résultat de l'exercice		136	138	
	Provisions réglementées		140	142	
			142	144	
			13 133		
	Provisions pour risques et charges		144	146	
		146	148		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	158	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	166	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	168	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	172	
			5 515		7 755
	Produits constatés d'avance		174	176	
			176	178	
			9 052		
			180	182	
			22 186		
		Total III			
		Total général (I - II - III)			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	665
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065[illegible]

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (annexe 302 annexes A-Bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS A.V.E** Exercice clos le **31/12/2017**

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Neutr	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		
	Production vendue	dont export	209
		biens	215
		services*	217
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires)		222
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production		224
	Subventions d'exploitation reçues		226
	Autres produits		230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	49 565
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234
	Variation de stocks (marchandises)*		236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	244
	Rémunérations du personnel*		250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252
	Dotations aux amortissements*		254
	Dotations aux provisions		256
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259	262	
Total des charges d'exploitation (II)		264	47 057
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	2 508
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280	
	Produits exceptionnels (IV)	290	
	Charges financières (V)	294	
	Charges exceptionnelles (VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 508
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	249	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	
	ZRD (44. terdecies)	127	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art. 39. decies)	655	
	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	JEI (44. sexies A1)	989	
ZRR (44. quinquies)	138	2 508	
Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
Investissements outre-mer	344		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356	
	Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		370	372

SAS A.V.E

Comptes annuels

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS A.V.E** Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406	
	Autres	410	8 645	412		414	416	8 645
	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456	
	Matériel de transport	460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	665	474	476	665
	Immobilisations financières	480		482		484	486	
	TOTAL		490	8 645	492	665	494	496
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 404	502	2 881	504	506	4 286
	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520		522		524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546	
	Matériel de transport	550		552		554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	25	564	566	25
	TOTAL	570	1 404	572	2 907	574	576	4 312
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-ou cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 203C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits reportables

DGFIP N° 2033-D 2017

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS A.V.E Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800
--	-----

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SAS A.V.E

Comptes annuels

2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Néant ☒

Désignation de l'entreprise : SAS A.V.E

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016

Durée en nombre de mois 12

I Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL I	144

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121
Variation de stocks (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III Valeur ajoutée produite

TOTAL 1 - TOTAL 2

137

Calcul de la Valeur Ajoutée

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD) 117.

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020 022

Chiffre d'affaires de référence CVAE

Période de référence 024 160 / 186 /

Date de cessation

V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2067 - Relevé des frais généraux

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)Direction Générale
des Finances Publiques
N° 2067
(2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS A.V.E

ANNÉE _____ ou exercice

Adresse 22 Grande rue 18300 FEUXdu 01/01/2016au 31/12/2016**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016.. (total col. 9 - total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2016.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A FEUX, le 27/04/2017	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Legid Group

SAS A.V.E

Comptes annuels

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

N° 2079-CICE-SD
Dépenses engagées
au titre de 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2016	Clos le	31/12/2016
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	80786024200013
SAS A.V.E 22 Grande rue 18300 FEUX	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, hors rémunérations versées dans les DOM)	1	
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ²	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ²	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

² Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

2079A - Crédit d'impôt apprentissage

SAS A.V.E

II - DÉPENSES DE PERSONNEL AFFERENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 + 5)	6	

III - DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant indiqué ligne 6)	9	
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9+10)	11	

IV - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

A - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B - CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		13

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur la déclaration n° 2042 C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁵ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-dessus peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

2079A - Crédit d'impôt apprentissage

CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE
(Article 244 quater G du code général des impôts)
Au titre de l'année civile 2016

N° 2079-A
2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

Dénomination de l'entreprise SAS A.V.E	N° SIREN : 807860242
Adresse 22 Grande rue 18300 FEUX	
SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐	
Dénomination de la société mère	N° SIREN :
Adresse	
ENTREPRISE PORTANT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (COCHER LA CASE) ☐	
- Date du dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » : - Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :	

I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES ¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis (1)	Nombre de mois de présence (2)	Total (col 1 x col 2) (3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ³		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré (4)	Nombre de mois de présence (5)	Total (col 4 x col 5) (6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total colonne 6/12)		2

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relevé de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

Tableau des SIG

	31/12/2016	%	31/12/2015	%
Ventes de marchandises	4 644	100,00	2 641	100,00
Achats de marchandises	2 151	46,31	3 976	150,59
Variation stocks de marchandises	1 586	34,15	-2 774	-105,04
Marge commerciale	907	19,54	1 438	54,45
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	44 920	100,00	36 141	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	44 920	100,00	36 141	100,00
Achats matières et consommables	543	1,21	575	1,59
Variation stocks de matières				
Sous-Traitance				
Marge de production	44 376	98,79	35 567	98,41
ACTIVITE	49 564	100,00	38 782	100,00
MARGE GLOBALE	45 284	91,36	37 005	95,42
Autres achats et charges externes	39 230	79,15	25 578	65,95
VALEUR AJOUTEE	6 054	12,21	11 427	29,46
Subventions d'exploitation				
Impôts & taxes			411	1,06
Salaires				
Charges sur salaires	639	1,29		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 415	10,92	11 016	28,41
Autres produits , Reprise amortissements	1		1	
Autres Charges				
Dotations amortissements et provisions	2 908	5,87	1 405	3,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 508	5,06	9 612	24,79
Opérations en commun				
Produits financiers			13	0,03
Charges financières				
Résultat financier			13	0,03
RESULTAT COURANT	2 508	5,06	9 626	24,82
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices et participation				
RESULTAT NET	2 508	5,06	9 626	24,82

SAS A.V.E

Comptes annuels

Bilan abrégé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 645,66	4 286,53	4 359,13	7 241,03
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	665,83	25,89	639,94	
Immobil. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 311,49	4 312,42	4 999,07	7 241,03
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 187,44		1 187,44	2 773,58
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				1 466,67
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	50,00		50,00	
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15 649,82		15 649,82	7 150,94
Charges constatées d'avance	300,00		300,00	400,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 187,26		17 187,26	11 791,19
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	26 498,75	4 312,42	22 186,33	19 032,22

Bilan abrégé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100,00	
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves réglementées		
Autres réserves	9 500,00	
Report à nouveau	25,64	
Résultat de l'exercice	2 508,10	9 625,64
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 133,74	10 625,64
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 515,94	1 287,84
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 296,65	2 978,74
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat. Impôts sur les bénéfices		
Etat. Taxes sur le chiffre d'affaires	2 240,00	3 979,00
Etat. Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		161,00
Dettes fiscales et sociales	2 240,00	4 140,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	9 052,59	8 406,58
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	22 186,33	19 032,22

SAS A.V.E

Comptes annuels

Compte de Résultat abrégé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/12/14 au 31/12/15 13 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	4 644,01	2 640,57	2 003,44	75,87
Production vendue	44 919,81	36 141,38	8 778,43	24,29
Production stockée				
Subventions d'exploitation			0,68	97,14
Autres produits	1,38	0,70		
Total	49 565,20	38 782,65	10 782,55	27,80
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	2 150,58	3 976,40	-1 825,82	-45,92
Variation de stock (m/ses)	1 586,14	-2 773,58	4 359,72	-157,19
Achats de m.p & aut.approv.	543,33	574,51	-31,18	-5,43
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	39 230,26	25 577,52	13 652,74	53,38
Total	43 510,31	27 354,85	16 155,46	59,06
MARGE SUR M/SES & MAT	6 054,89	11 427,80	-5 372,91	-47,02
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.		411,00	-411,00	-100,00
Salaires et Traitements			639,00	
Charges sociales	639,00			
Amortissements et provisions	2 907,79	1 404,63	1 503,16	107,01
Autres charges				
Total	3 546,79	1 815,63	1 731,16	95,35
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 508,10	9 612,17	-7 104,07	-73,91
Produits financiers		13,47	-13,47	-100,00
Charges financières				
Résultat financier		13,47	-13,47	-100,00
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	2 508,10	9 625,64	-7 117,54	-73,94
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 508,10	9 625,64	-7 117,54	-73,94

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
205000 - CONCESSIONS ET DROITS SI	8 645,66		8 645,66	8 645,66
280500 - AMORTIS. CONCESS. & DROI		4 286,53	-4 286,53	-1 404,63
Concessions, brevets et droits assimilés	8 645,66	4 286,53	4 359,13	7 241,03
Immobilisations corporelles				
218800 - AUTRES MATÉRIELS	665,83		665,83	
281880 - AMORTIS. AUTRES MATERIEL		25,89	-25,89	
Autres immobilisations corporelles	665,83	25,89	639,94	
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 311,49	4 312,42	4 999,07	7 241,03
Stocks				
370000 - STOCKS DE MARCHANDISES	1 187,44		1 187,44	2 773,58
Marchandises	1 187,44		1 187,44	2 773,58
Créances				
401000 - FOURNISSEURS				1 466,67
Fournisseurs débiteurs				1 466,67
445860 - TVA SUR FACTURES NON PA	50,00		50,00	
Etat Taxes sur le chiffre d'affaires	50,00		50,00	
Divers				
512010 - BANQUE POSTALE	6 083,64		6 083,64	1 556,71
512030 - CAISSE D EPARGNE	9 566,18		9 566,18	5 594,23
Disponibilités	15 649,82		15 649,82	7 150,94
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'A	300,00		300,00	400,00
Charges constatées d'avance	300,00		300,00	400,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 187,26		17 187,26	11 791,19
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	26 498,75	4 312,42	22 186,33	19 032,22

SAS A.V.E**Comptes annuels****Bilan détaillé**

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	1 000,00	1 000,00
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
106100 - RÉSERVE LÉGALE	100,00	
Réserve légale	100,00	
106800 - AUTRES RÉSERVES	9 500,00	
Autres réserves	9 500,00	
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	25,64	
Report à nouveau	25,64	
Résultat de l'exercice	2 508,10	9 625,64
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 133,74	10 625,64
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
455000 - ASSOCIÉS	5 515,94	1 287,84
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 515,94	1 287,84
401000 - FOURNISSEURS	996,65	2 978,74
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	300,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 296,65	2 978,74
445510 - TVA À DÉCAISSER	2 240,00	3 979,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 240,00	3 979,00
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER		161,00
Autres dettes fiscales et sociales		161,00
Dettes fiscales et sociales	2 240,00	4 140,00
TOTAL DETTES	9 052,59	8 406,58
TOTAL PASSIF	22 186,33	19 032,22

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/12/14 au 31/12/15 13 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
707000 - VENTES EPICES INTERNET	4 644,01	2 640,57	2 003,44	75,87
Ventes de marchandises	4 644,01	2 640,57	2 003,44	75,87
706000 - PRESTATIONS DE SERVICES	44 919,81	36 141,38	8 778,43	24,29
Production vendue	44 919,81	36 141,38	8 778,43	24,29
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION	1,38	0,70	0,68	97,14
Autres produits	1,38	0,70	0,68	97,14
Total	49 565,20	38 782,65	10 782,55	27,80
CONSOMMATION M/SES & MAT				
607000 - ACHATS EPICES	2 150,58	3 976,40	-1 825,82	-45,92
Achats de marchandises	2 150,58	3 976,40	-1 825,82	-45,92
603700 - VARIAT. STOCKS MARCHAND	1 586,14	-2 773,58	4 359,72	-157,19
Variation de stock (m/ses)	1 586,14	-2 773,58	4 359,72	-157,19
602600 - ACHATS EMBALLAGES	543,33	574,51	-31,18	-5,43
Achats de m.p & aut.approv.	543,33	574,51	-31,18	-5,43
606300 - ACHATS DE PETIT EQUIPEME	1 214,88	948,36	266,52	28,10
606400 - ACHATS FOURNITURES ADMI	121,57	367,17	-245,60	-66,89
613000 - LOCATIONS		68,34	-68,34	-100,00
613010 - HEBERGEMENT INTERNET SI	3 504,58	2 574,96	929,62	36,10
613200 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	4 800,00	4 800,00		
613500 - LOCATIONS MOBILIÈRES		69,00	-69,00	-100,00
615600 - MAINTENANCE ALARME	438,00	507,50	-69,50	-13,69
615700 - MAINTENANCE SITES INTERN	10 053,94		10 053,94	
618100 - DOCUMENTATION GÉNÉRAL		81,00	-81,00	-100,00
618300 - DOCUMENTATION TECHNIQU	308,62	59,00	249,62	423,08
622200 - COMMISSIONS ET COURTAG	676,29	320,82	355,47	110,80
622600 - HONORAIRES	2 000,00	1 700,00	300,00	17,65
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTI	11,70	241,36	-229,66	-95,15
622800 - RÉMUN. & HONORAIRES DIVE		54,17	-54,17	-100,00
623000 - PUBLICITÉ	4 155,73	3 753,82	401,91	10,71
624100 - TRANSPORTS SUR ACHATS	62,82	231,64	-168,82	-72,88
624200 - TRANSPORTS SUR VENTES	1 781,26	953,82	827,44	86,75
625100 - FRAIS DEPLACEMENTS	7 298,47	6 520,98	777,49	11,92
626000 - FRAIS POSTAUX		106,08	-106,08	-100,00
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICAT	945,83	499,60	446,23	89,32
627500 - COMM CB	326,43	246,15	80,28	32,61
627800 - FRAIS BANCAIRE	1 473,14	1 416,75	56,39	3,98
628110 - COTISATIONS PROFESSIONN	57,00	57,00		
Autres achats & charges externes	39 230,26	25 577,52	13 652,74	53,38
Total	43 510,31	27 354,85	16 155,46	59,06
MARGE SUR M/SES & MAT	6 054,89	11 427,80	-5 372,91	-47,02
CHARGES				
635110 - CFE		161,00	-161,00	-100,00
635120 - TAXES FONCIÈRES		250,00	-250,00	-100,00
Impôts, taxes et vers. assim.		411,00	-411,00	-100,00
645200 - COTISATIONS AUX MUTUELL	639,00		639,00	
Charges sociales	639,00		639,00	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/12/14 au 31/12/15 13 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
681110 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INC	2 881,90	1 404,63	1 477,27	105,17
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CO	25,89		25,89	
Amortissements et provisions	2 907,79	1 404,63	1 503,16	107,01
Total	3 546,79	1 815,63	1 731,16	95,35
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 508,10	9 612,17	-7 104,07	-73,91
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIER		13,47	-13,47	-100,00
Produits financiers		13,47	-13,47	-100,00
Résultat financier		13,47	-13,47	-100,00
RESULTAT COURANT	2 508,10	9 625,64	-7 117,54	-73,94
Résultat exceptionnel				
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 508,10	9 625,64	-7 117,54	-73,94

Comptes annuels **2016**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.V.E

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 22 186 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 508 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Charges à payer

Montant

Fournisseurs - fact. non parvenues

300

Total

300

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges
d'exploitation

Charges
Financières

Charges
Exceptionnelles

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

300

Total

300

Comptes annuels

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etats de gestion

DG Analyse du bilan

au
31/12/2016

au
31/12/2015

au
01/01/1900

EMPLOIS

Immobilisations incorporelles	8 645,66	8 645,66
Immobilisations corporelles	665,83	
Total Brut	9 311,49	8 645,66

RESSOURCES

Capitaux et réserves	10 625,64	1 000,00
Retention de résultat	4 312,42	1 404,63
Résultat	2 508,10	9 625,64
Comptes courants d'associés	5 515,94	1 287,84
Total Capitaux Propres	22 962,10	13 318,11

FONDS DE ROULEMENT PROPRE

13 650,61 4 672,45

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

13 650,61 4 672,45

Stoks

1 187,44 2 773,58

Autres créances

50,00 1 466,67

Comptes de régularisation

300,00 400,00

Total Créances

1 537,44 4 640,25

Dettes fournisseurs

1 296,65 2 978,74

Dettes fiscales et sociales

2 240,00 4 140,00

Total Dettes

3 536,65 7 118,74

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

-1 999,21 -2 478,49

Tresorerie active

15 649,82 7 150,94

TRESORERIE

15 649,82 7 150,94

DG Capacité d'autofinancement (EBE)

	31/12/2016	31/12/2015	01/01/1900
Excédent Brut d'Exploitation	5 414,51	11 016,10	
+ Autres produits d'exploitation	1,38	0,70	
+ Produits financiers		13,47	
= Capacité d'autofinancement	5 415,89	11 030,27	

DG Tableau de financement 1

Ressources

Emplois

RESSOURCES

Produit d'autofinancement de l'exercice	5 416	
Autofinancement disponible	5 415,89	
Recours en fonds propres, en comptes courants	4 228,10	
Total des ressources	9 643,99	

EMPLOIS

Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en cr	665,83	
Total des emplois	665,83	

Prévision du fonds de roulement net global	8 978,16	
---	-----------------	--

DG Tableau de financement 2

	31/12/2016	31/12/2015	Besoins	Dégagement
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	1 187,44	2 773,58		1 586,14
Autres créances	50,00	1 466,67		1 416,67
Comptes de régularisation	300,00	400,00		100,00
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	1 296,65	2 978,74	1 682,09	
Dettes fiscales et sociales	2 240,00	4 140,00	1 900,00	
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			479,28	
Variation de la trésorerie active	15 649,82	7 150,94	8 498,88	
Variation nette de trésorerie			8 498,88	
Variation du fonds de roulement net global			8 978,16	

DG Ratios 1

	31/12/2016	31/12/2015	Evolution
CYCLE D'EXPLOITATION	12 mois	13 mois	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	167	304	-138
Stock moyen x nombre de jours	1 981 x 12 x 30	1 387 x 13 x 30	
Coût d'achat	4 280	1 777	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	0	0	0
Créances clients x nombre de jours	0 x 12 x 30	N/A x 13 x 30	
CA TTC	58 803	46 155	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	10	35	-24
Dettes fournisseurs x nombre de jours	1 297 x 12 x 30	2 979 x 13 x 30	
Achats TTC	45 143	33 522	

DG Ratios 2

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
STRUCTURE FINANCIERE (exprimé en %)			
Autonomie financière	145,08	126,40	14,78
Capitaux propres	13 134	10 626	
Total dettes	9 053	8 407	
Endettement financier	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0	0	
Capitaux fixes	22 962	13 318	
Solvabilité à court terme	452,40	126,67	257,14
Actif circulant - Stock	17 187 - 1 187	11 791 - 2 774	
Dettes hors emprunt	3 537	7 119	

DG Du résultat à la trésorerie

Recettes Dépenses

Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	2 508,10	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	2 907,79	
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	5 415,89	
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Apports en fonds propres, en comptes courants	4 228,10	
Total des ressources externes de l'exercice	4 228,10	
Mais votre entreprise doit financer :		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens financés par crédit-bail)		665,83
Total des besoins de financement de l'exercice		665,83
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	7 150,94	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	16 129,10	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Diminution des stocks	1 586,14	
Diminution des autres créances	1 516,67	
Diminution de la dette auprès des fournisseurs		1 682,09
Diminution des dettes fiscales et sociales		1 900,00
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation		479,28
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	15 649,82	

SAS A.V.E**Comptes annuels****DG Capacité d'autofinancement**

	31/12/2016	31/12/2015	01/01/1900
Résultat net	2 508,10	9 625,64	
+ Dotations aux amortissements	2 907,79	1 404,63	
= Capacité d'autofinancement	5 415,89	11 030,27	

Comptes annuels

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Liasse Fiscale

SAS A.V.E

Comptes annuels

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2017	
Exercice ouvert le		01/01/2016		et clos le	
		31/12/2016		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
☒ SI PME innovantes, cocher la case					
☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritimes), cocher la case					
☐ Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2151-SD (art. 213-1-1 quinquies C), cocher la case					
☐ Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 213-1-2 quinquies C), cocher la case					
☐ Si autre entité située en France ou dont un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS A.V.E					
SIRET		8 0 7 8 6 0 2 4 2 0 0 0 1 3			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
22 Grande rue					
18300 FEUX					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées Commerce de gros, alimentaire sur marchés et marchés				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28% ^a	
				Déficit 0	
2 Plus-values		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 15 %					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0% art. 238 quinquies C	
				PV exonérées art. 238 quinquies C	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
				Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs X	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer -- ou -- selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
		2 508			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Viseur conventionné		Visa : CGA			
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
du professionnel de l'expertise comptable : SAS ASSISTANCE ET CONSEIL					
Rue Albert Einstein 18000 BOURGES					
Tél. 0248246131					
du conseil :					
Tél. :					
de l'association agréée :					
Tél. :					
N° d'agrément de l'AA :					

Cagid Group

^a Pour les entreprises a-ec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe l'ib-c de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES")

Le 20 MARS 2018

SAS AVE
sas au capital de 2000 € (variable)
Siège social : 22 GRANDE RUE – 18300 FEUX

RCS BOURGES : 807 860 242 (2014 B 448)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 07/05/2017
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31.12.2016

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code du Commerce et des statuts de notre Société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En égard à l'article l231-1 du Code du Commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31.12.2016 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 49 564 €
- le total des produits d'exploitation s'élève à 49 564 €
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 47 056 €

Le résultat d'exploitation ressort à 2 508 €

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 €

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat de 2 508 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 508 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes retenues sont :

- 1) Bilan
Les principaux poste du bilan figurent en annexe.
- 2) Compte de résultat :
Le compte de résultat de l'exercice est reproduit en annexe.

RAPPEL DES DIVIDENDES VERSEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous précisons à l'assemblée qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant.



SAS AVE
sas au capital de 2000 € (variable)
Siège social : 22 GRANDE RUE - 18300 FEUX

RCS BOURGES : 807 860 242 (2014 B 448)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE du 07 mai 2017

L'an Deux mille dix sept et le sept mai à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Les copies des lettres de convocation.

La feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés).

Le rapport de gestion de la gérance

L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,

Le Président donne lecture :

du rapport de gestion de la gérance

L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016, lesquels font apparaître un bénéfice de 2 508 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

RAPPEL DES DIVIDENDES VERSEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous précisons à l'assemblée qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h45.
De tout ce qui précède il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned below the text 'Le Gérant'.